

**FCPE
HSBC CONTINENTAL EUROPE
ACTIONS**

Rapport annuel au 29 décembre 2023

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Sommaire

Pages

| | |
|---|-----------|
| Informations concernant les placements et la gestion | 3 |
| Rapport d'activité | 7 |
| Informations réglementaires | 19 |
| Evolution de la performance | 22 |
| Certification du Commissaire aux Comptes | 24 |
| Comptes Annuels | 29 |
| Bilan Actif | 30 |
| Bilan Passif | 31 |
| Hors-Bilan | 32 |
| Comptes de Résultat | 33 |
| Annexes | 34 |
| Règles et méthodes comptables | 35 |
| Evolution de l'Actif Net | 37 |
| Souscriptions Rachats | 38 |
| Compléments d'information | 39 |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 47 |
| Inventaire | 48 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Code AMF : 990000062519

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français individualisé de Groupe

Objectifs

- Classification : Actions internationales
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence EuroStoxx (NR). Il est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- Le FCPE est orienté sur les marchés d'actions de la zone euro avec une possibilité d'intervenir sur les marchés hors zone euro. L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 60% et au maximum 110% de l'actif du FCPE. L'exposition sur les marchés étrangers représente au maximum 30% de l'actif du FCPE. Le risque de change représente donc 30% maximum de l'actif du FCPE.
- Les investissements en actions seront effectués exclusivement indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM français ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français de classifications "Actions françaises", "Actions de pays de la zone euro", "Actions des pays de l'Union européenne" et "Actions internationales" et/ou d'OPCVM européens assimilés et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée. Ces instruments sont utilisés afin de :
 - piloter l'allocation tactique,
 - diversifier efficacement le portefeuille,
 - gérer la trésorerie résiduelle.
- Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.

- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Investisseurs de détail visés

Ce FCPE est ouvert aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités du Groupe HSBC Continental Europe.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France).

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Investissement de 10 000 EUR | | | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 1 910 | EUR 1 950 |
| | Rendement annuel moyen | -80,92 % | -27,88 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 8 200 | EUR 8 690 |
| | Rendement annuel moyen | -17,95 % | -2,76 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 10 320 | EUR 12 500 |
| | Rendement annuel moyen | 3,21 % | 4,56 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 14 580 | EUR 16 590 |
| | Rendement annuel moyen | 45,83 % | 10,65 % |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2014 et mars 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 72 EUR | 455 EUR |
| Incidence des coûts annuels * | 0,7 % | 0,8 % chaque année |

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,31% avant déduction des coûts et de 4,56% après cette déduction.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Aucun coût d'entrée n'est prélevé. | 0 EUR |
| Coûts de sortie | Aucun coût de sortie n'est prélevé. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,71 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022. | 71 EUR |
| Coûts de transaction | 0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 1 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 EUR |

Les frais de gestion, fixés à 0,23% l'an de l'actif net du FCPE, ainsi que les frais de fonctionnement du conseil de surveillance sont pris en charge par l'entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé de 15 membres : 9 représentants des porteurs de parts, désignés par le Comité Social et Economique, et 6 représentants de l'entreprise, désignés par la Direction.

Transfert automatique : les parts des salariés ayant quitté l'Entreprise (à l'exception des parts des retraités et préretraités) seront transférées dans le compartiment multi-entreprises HSBC EE ISR ACTIONS EURO (F) du FCPE HSBC EE ISR à l'expiration du délai d'un an à compter de la date du départ du bénéficiaire. Le transfert concerne les parts constituées à compter du 1er janvier 2009.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes¹ envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE

ACTIONS

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes² envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance³ ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de

² Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle) contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB⁴ ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY⁶ -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil,

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pb (zone euro) et 75pb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pb au T3) et en France (+47pb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pb 4.78%), en Grèce (+69pb 4.34%) et en Espagne (+55pb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY⁶ +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

⁶ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Politique de gestion

Une année relativement solide sur l'ensemble des indices mondiaux. Les indices s'affichent en forte hausse sur la plupart des zones géographiques. Ainsi, les actions européennes progressent de 15.8% (MSCI Europe NR) avec des actions françaises (17.3% pour le MSCI France NR), allemandes (18.8% pour le MSCI Germany NR) et italiennes (32.5% pour le MSCI Italy NR) qui mènent le mouvement tandis que les actions anglaises (7.7% pour le MSCI UK NR) et suisses (5.3% pour le MSCI Switzerland NR) sont un peu en retrait. Les autres marchés ne sont pas en reste avec des marchés américains en hausse de plus de 26% (MSCI US NR) et les actions japonaises de plus de 28% (MSCI Japan NR). Les actions émergentes progressent également de 10% mais offrent des divergences très marquées entre les pays constituant l'indice. Ainsi, les indices d'actions chinoises affichent une performance de -11% (MSCI China NR) quand les actions indiennes, brésiliennes et mexicaines progressent respectivement de 21.4% (MSCI India NR), 21.5% (MSCI Brazil NR) et 19.5% (MSCI Mexico NR) en devise locale.

L'apaisement des craintes liées à la récession en début d'année grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la baisse des prix énergétiques, la réouverture de la Chine, et la résilience des profits des entreprises ont soutenu les indices actions.

Le troisième trimestre a été plus volatil, notamment pénalisé par la forte hausse des taux obligataires. En effet, les principales banques centrales ont durci leur discours en juillet et poursuivi le durcissement des conditions de financement au regard de la persistante pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a ainsi confirmé son cycle de hausse des taux, augmentant ses taux directeurs de 325bps sur la période, atteignant ainsi une fourchette de 4.00% - 4.75%. Quant à la Fed, elle a décidé de faire une pause dans son cycle de hausse en septembre, après 225 bps de hausse de taux depuis un an, atteignant une fourchette de 5.25% - 5.50%. Enfin, la BoE a pris le même chemin avec une hausse de 300bps sur la période atteignant 5.50%. Seule la BoJ a maintenu ses taux extrêmement accommodants à -0.1% tout en relâchant modestement son contrôle sur la courbe de taux.

Le 4^{ème} trimestre verra les indices financiers reprendre leur progression. En effet, la poursuite de la baisse des indices de prix au quatrième trimestre, combinée à des discours plus accommodants des banquiers centraux, tout particulièrement de M. Powell, gouverneur de la Fed, ont été perçus par les marchés financiers comme un pivot dans les politiques monétaires des banques centrales des pays développés. Les anticipations de baisse de taux dès le 1^{er} trimestre 2024 augmentent, les taux s'effondrent et les actifs risqués rebondissent fortement.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversifications de style, géographiques et sectorielles.

1. Partie « cœur » :

La partie « cœur » est exposée aux actions de la zone Euro.

L'exposition aux actions de la zone Euro est réalisée par l'investissement sur des OPC avec des approches systématiques et fondamentales actives complémentaires.

- Approche systématique :
Ces investissements sont réalisés par l'intermédiaire d'un OPC HSBC ICAV MULTI-FACTEURS, qui représente près de 44% de l'actif net.
Sur la période, l'OPC a réalisé une performance inférieure à l'indice MSCI Emu, dividendes nets réinvestis.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

- Approche fondamentale active :

En complément de la partie systématique, le portefeuille s'expose à travers des OPC aux styles valorisation (HSBC EURO ACTIONS et HSBC GIF EUROLAND VALUE), qualité (HSBC GIF EUROLAND GROWTH), taille (HSBC EURO PME et HSBC GIF EUROPEAN SMALLER COMPANIES) et faible volatilité (HSBC EURO VOLATILITY FOCUSED et HSBC EUROPE EQUITY INCOME). Nos allocations sur ces styles reposent sur une approche diversifiée et s'appuient sur l'analyse des facteurs Qualité, Taille, Valorisation, faible volatilité et Momentum.

Au cours de la période, les diversifications sur les styles contribuent négativement à la performance du FCPE. La stratégie a été impactée par la faible performance de la plupart des styles, sous-entendant que la performance des indices actions s'explique par beaucoup de spécifiques. Par ailleurs, nos allocations ont été très impactées par la décevante performance des Petites Capitalisations. La gestion « petites capitalisations », très axées sur la digitalisation, les énergies vertes et le « Nearshoring » sont des thèmes de long terme, plutôt pénalisés à court terme. A noter tout de même, la poursuite de la belle performance du style « Faiblement valorisé » qui contribue encore positivement à la performance du portefeuille sur la période.

Au 29 décembre 2023, nous détenons :

- 10.9% d'exposition au style Valorisation (8.2% de HSBC EURO ACTIONS et 2.7% de HSBC GIF EUROLAND VALUE)
- 6.1% d'exposition au style Qualité (6.1% de HSBC GIF EUROLAND GROWTH)
- 9.8% d'exposition au style Taille (2.7% de HSBC EURO PME et 7.1% HSBC GIF EUROPEAN SMALLER COMPANIES)
- 12.2% d'exposition au style faible volatilité (9.6% de HSBC EURO VOLATILITY FOCUSED et 2.6% de HSBC EUROPE EQUITY INCOME)

Nous détenons également une exposition de 4.5% de l'OPC HRIF SRI EUROLAND EQUITY qui combine les styles Valorisation et Qualité avec un filtre Socialement Responsable.

Par ailleurs nous pensons que la combinaison de moteurs de performance décorrélés les uns des autres et calibrés en budget de risque apportent également de la valeur à votre investissement.

Au 29 décembre 2023, ces moteurs de performance concernent les investissements sur les indices actions des pays émergents aux dépens des indices actions des pays développés et les diversifications sectorielles sur les marchés européens. Pour l'ensemble de ces investissements, notre approche est identique : l'analyse de facteurs économiques, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix.

2. Diversifications sur les secteurs européens

Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices des secteurs européens de la santé, des médias, de la consommation, des matières premières, de la chimie, de l'industrie, des services aux collectivités, des banques, du pétrole et du gaz.

Sur la période, les diversifications sur les secteurs européens contribuent négativement à la performance du FCPE. Nos investissements sur les secteurs des ressources de base et des Télécoms ont été particulièrement pénalisants. En revanche, nos investissements sur les secteurs de la banque et de l'auto ont été très profitables mais ne compensent que partiellement.

Au 29 décembre 2023, le portefeuille est exposé aux secteurs de la banque (0.4%), de l'auto (1%), des services financiers (0.4%), du pétrole (0.6%), des valeurs technologiques (0.6%), du commerce de détail (0.2%), des loisirs (0.2%), des télécoms (0.7%) et des biens de consommation des ménages (0.2%) aux dépens des actions la zone Euro.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3. Diversifications sur les pays développés

Sur la période, les diversifications sur les pays développés ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Les investissements sur les actions italiennes, espagnoles et américaines aux dépens des actions de la zone Euro ont particulièrement contribué à la performance de la stratégie.

Au 29 décembre 2023, nous sommes investis sur les marchés actions anglais (0.7%), japonais (0.4%), italiens (1%), espagnols (0.4%), américains (0.6%), allemands (0.1%) et des Pays-Bas (0.1%) aux dépens des actions de la zone Euro.

4. Diversifications sur les indices des pays émergents aux dépens des pays développés

La prudence sur les actions émergentes a été maintenue en début de période en raison du durcissement des conditions de financement, de la perte de dynamique économique en Chine et de la dégradation de la profitabilité des entreprises des pays émergents. Puis début février, les positions ont été accentuées afin de bénéficier de la dynamique économique initiée par la réouverture de la Chine. Puis, mi-août, les expositions aux actions émergentes ont été réduites étant donné la déception du rebond de l'activité chinoise à la suite de la réouverture de l'économie et la prudence a été maintenue en raison principalement de la faible profitabilité des entreprises émergentes.

Sur la période, nos diversifications sur les actions émergentes pénalisent le portefeuille.

Au 29 décembre 2023, le FCPE détient une diversification sur les actions chinoises de 0.4%, les valeurs technologiques chinoises (1.5%) et les actions brésiliennes (0.5%).

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 13,9%.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Événements intervenus sur l'exercice 2023

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le FCPE

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le FCPE le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le FCPE ou sortant du FCPE supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du FCPE.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du FCPE.

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 31 décembre 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
 1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
 2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 97,48%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne),
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 2023 | | | | total € |
|--|----------------------------------|--|---|---|--------------|
| | Rémunération fixe versée en 2023 | Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023 | dont rémunération variable non-différée | dont rémunération variable différée (*) | |
| Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs | 28 044 672 € | 11 624 581 € | 10 338 975 € | 1 285 606 € | 39 669 253 € |
| Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)** | 7 364 899 € | 5 389 839 € | 4 158 019 € | 1 231 820 € | 12 754 738 € |
| Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)** | 2 544 612 € | 1 584 813 € | 1 230 486 € | 354 327 € | 4 129 425 € |

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| HSBC Monétaire | 6 038 014,42 | 6 105 124,38 |
| HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC | 1 330 572,37 | 1 579 347,92 |
| HSBC EURO ACTIONS IC | 1 231 584,81 | 1 120 500,72 |
| HSBC FTSE 100 ETF | 557 847,01 | 478 334,35 |
| DJ EURO STOXX SM BANK EX | 449 314,82 | 540 334,63 |
| HSBC GIF ASIA EX JAPAN EQ I C | 482 147,48 | 453 219,50 |
| ISHARES FTSE MIB | 443 239,40 | 383 116,25 |
| ISHARES III PLC ISHARES MSCI AUSTRALIA UCITS ETF ACC | 324 381,69 | 481 246,21 |
| HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C. | 350 109,52 | 252 155,99 |
| iShares VII PLC -iShares Core MSCI EMU UCITS ETF EUR (Acc) | 288 327,92 | 292 805,54 |

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

| | Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE | Observations |
|---|---|--------------|
| 1 | Risque de Marché | Néant |
| 2 | Risque de Crédit | Néant |
| 3 | Risque de Contrepartie | Néant |
| 4 | Risque de Liquidité | Néant |
| 5 | Risque de Valorisation | Néant |

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

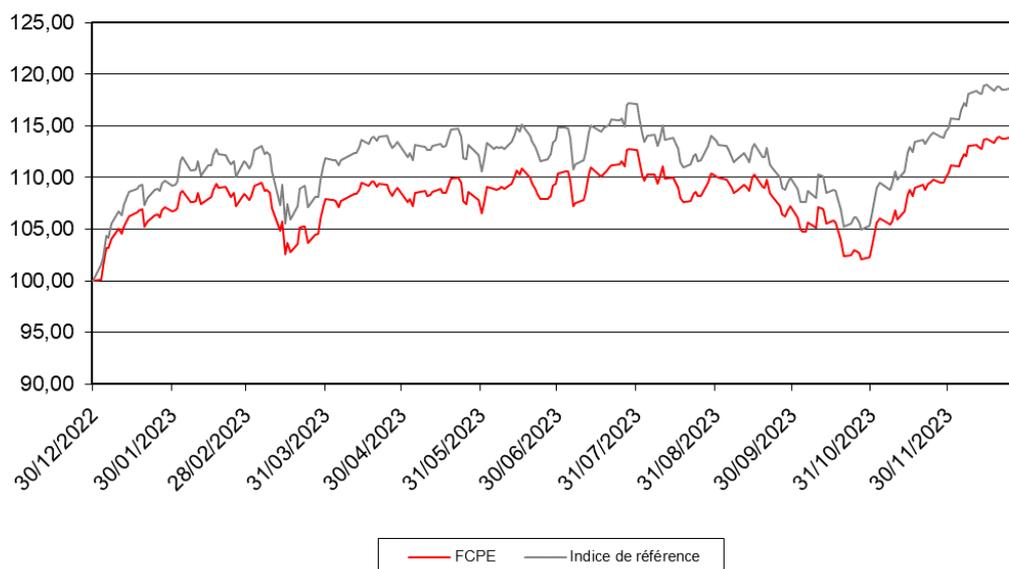
| | |
|--|----------------------------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion | 0,02% |
| Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none">- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur | 0,55% <i>0,55%</i> |
| Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none">- commission de surperformance- commissions de mouvement- Acquisitions et cessions temporaires de titres | |
| Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos | 0,57% |
| Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos | 0,36% |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

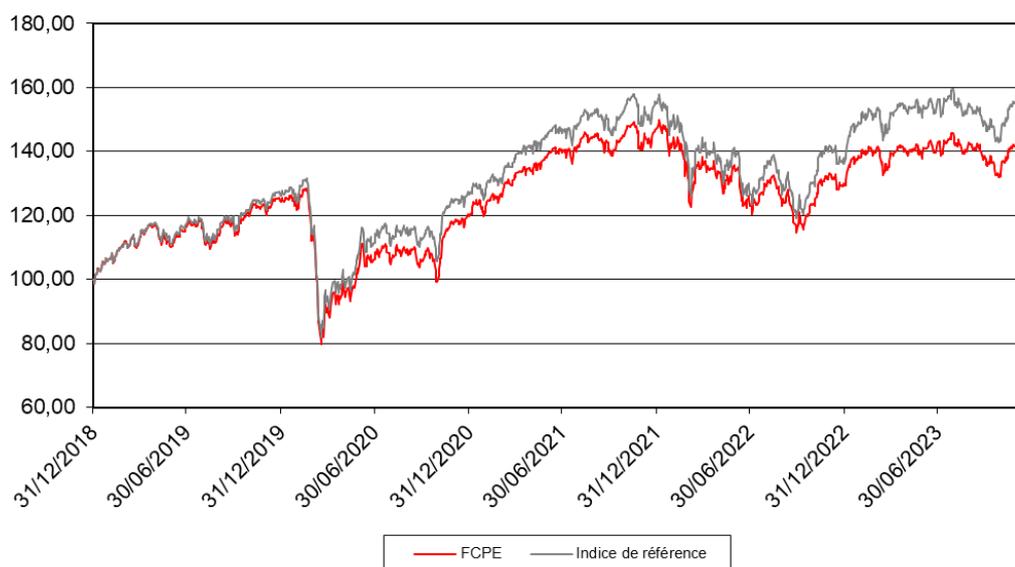
Performances

Indice de référence: 100% EuroStoxx (NR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023



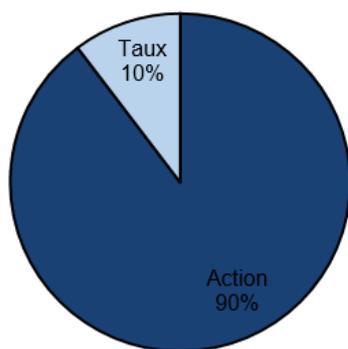
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

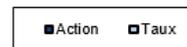
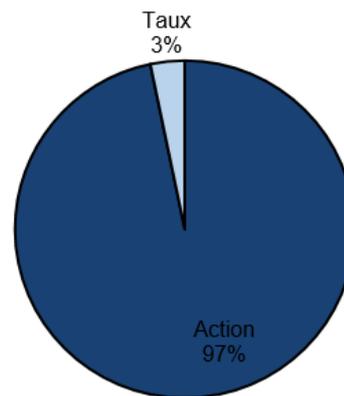
Indice de référence: 100% EuroStoxx (NR)

Evolution de la structure de l'actif

30/12/2022



29/12/2023



FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.05.17 11:12:36 +0200

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Comptes Annuels

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023

Portefeuille : 11937 HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 23 689 473,24 | 20 861 007,66 |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Actions et valeurs assimilées | | |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 23 689 473,24 | 20 861 007,66 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 23 689 473,24 | 20 861 007,66 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | | 1 434 814,55 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | | 1 434 814,55 |
| COMPTES FINANCIERS | 72 176,63 | 119 991,11 |
| Liquidités | 72 176,63 | 119 991,11 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 23 761 649,87 | 22 415 813,32 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023

Portefeuille : 11937 HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 23 254 651,31 | 22 612 039,42 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 407 964,50 | -356 448,00 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 81 611,92 | 76 329,28 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 23 744 227,73 | 22 331 920,70 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 17 422,14 | 83 892,62 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 17 422,14 | 83 892,62 |
| COMPTES FINANCIERS | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 23 761 649,87 | 22 415 813,32 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 11937 HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023

Portefeuille : 11937 HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 3 158,26 | 245,68 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 84 988,82 | 91 651,37 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Crédits d'impôt | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | 415,53 |
| TOTAL (1) | 88 147,08 | 92 312,58 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | | 841,89 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | | 841,89 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 88 147,08 | 91 470,69 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 88 597,49 | 62 881,70 |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5) | 84 593,49 | 58 881,70 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5) | 84 143,08 | 87 470,69 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6) | -2 531,16 | -11 141,41 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7) | 81 611,92 | 76 329,28 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Annexes

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisées au dernier cours connu.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

| | Frais facturés | Assiette | Taux barème | Prise en charge FCPE/Entreprise |
|--------|--|------------------------------------|--|---|
| 1 et 2 | Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | 0,23 % l'an + frais administratifs liés au fonctionnement du Conseil de Surveillance | à la charge de chaque société adhérente au prorata du nombre de salariés porteurs de parts inscrits à ses effectifs |
| | | | 1,20% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes) | à la charge du FCPE |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 1,70 % TTC l'an maximum | à la charge du FCPE |
| 4 | Commissions de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | Néant | --- |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Néant | --- |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.621- 5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i> | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|--------------------------------------|------------------------------------|--|
| Part HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS | Capitalisation | Capitalisation |

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 000,00€.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023

Portefeuille : 11937 HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 22 331 920,70 | 29 833 794,10 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 2 011 559,92 | 2 486 045,04 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*) | -3 640 057,59 | -6 375 081,08 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 541 767,55 | 539 009,40 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -108 630,98 | -891 364,44 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | | |
| Différences de change | -3 337,09 | -43 637,76 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 2 526 862,14 | -3 304 315,25 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 2 738 306,87 | 211 444,73 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -211 444,73 | -3 515 759,98 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 84 143,08 | 87 470,69 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 23 744 227,73 | 22 331 920,70 |

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Souscriptions Rachats^(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023

Portefeuille : 11937 HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 2 011 559,92 | 2 486 045,04 |
| Versements de la réserve spéciale de participation | 28 985,39 | |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation) | 406,14 | |
| Versement de l'intéressement | 249 140,75 | |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement) | | |
| Versements volontaires | 673 844,06 | 929 633,07 |
| Abondements de l'entreprise | 488 949,73 | 512 164,77 |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 559 849,44 | |
| Transferts provenant d'un CET | 10 384,41 | 18 411,46 |
| Transferts provenant de jours de congés non pris | | 1 025 835,74 |
| Distribution des dividendes | | |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i> | | |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | 3 640 057,59 | 6 375 081,08 |
| Rachats | 2 104 664,60 | 2 083 077,23 |
| Transferts à destination d'un autre OPC | 1 535 392,99 | 4 292 003,85 |

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| ACTIF | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | | |
| TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|-----------|---|---------------|---|----------------|---|-----------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 72 176,63 | 0,30 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|-----------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 72 176,63 | 0,30 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 GBP | | Devise 3 CHF | | Devise N AUTRE(S) | |
|---|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | 235 842,75 | 0,99 | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 12 490,45 | 0,05 | 19 472,96 | 0,08 | 18 772,77 | 0,08 | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|------------------------|-------------------|
| CRÉANCES | | |
| TOTAL DES CRÉANCES | | |
| DETTES | | |
| | Rachats à payer | 13 422,14 |
| | Frais de gestion fixe | 4 000,00 |
| TOTAL DES DETTES | | 17 422,14 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -17 422,14 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-----------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 282 629,05590 | 2 011 559,92 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -508 469,37990 | -3 640 057,59 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -225 840,32400 | -1 628 497,67 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 163 106,17320 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 4 004,00 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,02 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

| | 29/12/2023 |
|---|------------|
| Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital | |
| Autres engagements reçus | |
| Autres engagements donnés | |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|---|----------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 22 333 525,52 |
| | FR0012353407 | HSBC EURO ACTIONS IC | 1 942 197,79 |
| | FR0010227272 | HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I | 2 267 943,38 |
| | FR0010250308 | HSBC EUROPE EQUITY INCOME K | 629 190,86 |
| | FR0000442329 | HSBC Euro PME AC | 637 998,66 |
| | IE00B42TW061 | HSBC FTSE 100 ETF | 164 408,65 |
| | IE00BN0T3862 | HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC | 10 408 437,60 |
| | LU0196697857 | HSBC GIF BRAZIL EQUITY CL.I C. | 126 717,01 |
| | LU0165074070 | HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C. | 1 698 409,98 |
| | LU0165074823 | HSBC GIF EUROLAND EQUITY C | 650 488,25 |
| | LU0362711326 | HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C | 1 457 912,10 |
| | LU0164867441 | HSBC GLOBAL CHINESE EQUITY I | 109 125,74 |
| | IE00BMWKN31 | HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF | 364 910,14 |
| | FR0007486634 | HSBC Monétaire | 592 964,39 |
| | IE00B5VX7566 | HSBC MSCI JAPAN | 88 942,62 |
| | FR0010250316 | HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI | 1 060 562,58 |
| | IE00B5KQNG97 | HSBC S AND P 500 ETF | 133 315,77 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 22 333 525,52 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | 81 611,92 | 76 329,28 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | 81 611,92 | 76 329,28 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 81 611,92 | 76 329,28 |
| Total | 81 611,92 | 76 329,28 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 407 964,50 | -356 448,00 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 407 964,50 | -356 448,00 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 407 964,50 | -356 448,00 |
| Total | 407 964,50 | -356 448,00 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Actif net en EUR | 34 281 478,48 | 31 705 030,82 | 29 833 794,10 | 22 331 920,70 | 23 744 227,73 |
| Nombre de titres | 5 412 665,77810 | 5 198 920,74500 | 3 978 253,37560 | 3 388 946,49720 | 3 163 106,17320 |
| Valeur liquidative unitaire | 6,333 | 6,098 | 7,499 | 6,589 | 7,506 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,18 | 0,12 | 1,93 | -0,10 | 0,12 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,01 | 0,01 | 0,01 | 0,02 | 0,02 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ISHARES DJ STOXX EU600 OIL GAS | EUR | 3 592 | 130 371,64 | 0,55 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES | EUR | 3 990 | 227 908,80 | 0,96 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 BANKS | EUR | 5 435 | 90 547,10 | 0,38 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES | EUR | 1 272 | 90 146,64 | 0,38 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 PERSONAL & HOUSEHOLD GOODS | EUR | 451 | 44 414,48 | 0,19 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 RETAIL | EUR | 1 198 | 46 350,62 | 0,20 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 TECHNOLOGY | EUR | 1 834 | 134 285,48 | 0,56 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS | EUR | 9 300 | 172 868,40 | 0,73 |
| ISHARES STOXX EUROPE 600 TRAVEL & LEISURE | EUR | 2 113 | 46 306,40 | 0,19 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 983 199,56 | 4,14 |
| FRANCE | | | | |
| HSBC EURO ACTIONS IC | EUR | 1 101,144 | 1 942 197,79 | 8,18 |
| HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I | EUR | 3,453 | 2 267 943,38 | 9,55 |
| HSBC EUROPE EQUITY INCOME K | EUR | 439,806 | 629 190,86 | 2,65 |
| HSBC Euro PME AC | EUR | 8 593,732 | 637 998,66 | 2,68 |
| HSBC Monétaire | EUR | 189 | 592 964,39 | 2,50 |
| HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI | EUR | 5 435,159 | 1 060 562,58 | 4,47 |
| MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF | EUR | 872 | 88 106,88 | 0,37 |
| TOTAL FRANCE | | | 7 218 964,54 | 30,40 |
| IRLANDE | | | | |
| HSBC FTSE 100 ETF | EUR | 1 855 | 164 408,65 | 0,69 |
| HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC | EUR | 907 124,533 | 10 408 437,60 | 43,84 |
| HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF | EUR | 77 806 | 364 910,14 | 1,54 |
| HSBC MSCI JAPAN | EUR | 2 626 | 88 942,62 | 0,37 |
| HSBC S AND P 500 ETF | EUR | 3 057 | 133 315,77 | 0,56 |
| ISHARES FTSE MIB | EUR | 12 381 | 224 789,44 | 0,95 |
| TOTAL IRLANDE | | | 11 384 804,22 | 47,95 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| HSBC GIF BRAZIL EQUITY CL.I C. | USD | 6 428,379 | 126 717,01 | 0,53 |
| HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C. | EUR | 20 097,148 | 1 698 409,98 | 7,16 |
| HSBC GIF EUROLAND EQUITY C | EUR | 10 315,059 | 650 488,25 | 2,74 |
| HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C | EUR | 57 947,935 | 1 457 912,10 | 6,14 |
| HSBC GLOBAL CHINESE EQUITY I | USD | 1 185,762 | 109 125,74 | 0,46 |
| MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor DAX (DR) UCITS ETF - Acc | EUR | 194 | 29 945,84 | 0,12 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 4 072 598,92 | 17,15 |
| PAYS-BAS | | | | |
| VanEck AEX UCITS ETF | EUR | 380 | 29 906,00 | 0,13 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 29 906,00 | 0,13 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 23 689 473,24 | 99,77 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 23 689 473,24 | 99,77 |

FCPE HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|-------------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| Dettes | | | -17 422,14 | -0,07 |
| Comptes financiers | | | 72 176,63 | 0,30 |
| Actif net | | | 23 744 227,73 | 100,00 |

| | | | | |
|--------------------------------------|-----|-----------------|-------|--|
| Part HSBC CONTINENTAL EUROPE ACTIONS | EUR | 3 163 106,17320 | 7,506 | |
|--------------------------------------|-----|-----------------|-------|--|